L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 5 FÉVRIER.

Allocation de $185,000 pour une Session sans quorum.

Si le comité congressionnel voulait se renseigner à bonnes sources sur les beautés du gouvernement radical en Louisiane, il pourrait à peu de frais acquérir les connaissances qui lui manquent à ce sujet. Au lieu de faire appeler tant de témoins dont il lâche de surprendre la bonne foi par des questions insidieuses, il n'aurait qu'à étudier les résultats des législatures radicales depuis 1868. Sans même se livrer à cette étude, il n'aurait qu'à lire le titre des lois que ces législatures ont votées et dont le plus grand nombre est en vigueur, pour comprendre pourquoi il y a si peu de républicains blancs en Louisiane. Il serait même étonné qu'il pût y en avoir un seul.

Le comité n'aurait pas même besoin de remonter jusqu'à l'origine du gouvernement républicain en Louisiane; il n'aurait qu'à suivre les débats de la législature actuelle, sans y assister, en ayant recours toutefois aux rapports de la presse officielle. Il y verrait tout d'abord l'opinion que les législateurs professent d'eux-mêmes, opinion très peu flattense et qui les assimile aux frandeurs, aux prévaricateurs, aux concussionnaires et aux joueurs de profession. Voilà pour la moralité, et quant aux lumières cette opinion les met dans une catégorie impossible. Ils mysonteleur propre indignité et les quelques blancs, qui se trouvent parmi eux, y perdent le peu qu'ils savent.

Est-ce le besoin de faire des lois pour la patrie qui les occupe en ce moment? Non, la patrie se passerait bien des lois qu'ils peuvent faire et les tiendrait quittes des lois qu'ils ont faites, s'ils voulaient bien les défaire et en affranchir la communauté. Mais ils ne peuvent pas même rendre ce service après en avoir rendu de si mauvais. L'instinct de la censure, toutefois, mais un instinct caractérisé de méfiance et d'envie, ne leur manque pas. Ils veulent toujours faire payer les faveurs qu'ils ont accordées. Ainsi ils tâchent d'effrayer, par des menaces de recherches, tous les concessionnaires de monopoles ou de chartes privilégiées. Ils nomment en conséquence un comité d'enquête pour le pénitentier, un comité d'enquête pour l'asile des fous, un comité d'enquête pour les abattoirs, un comité d'enquête pour la compagnie de Levée, un comité d'enquête pour les jeux qu'ils appellent loteries; ils veulent même effrayer les institutions qui ne viennent pas d'eux et qui n'ont d'autre crédit que le crédit que peut leur donner l'accentuation publique. Nous voulons parler des compagnies d'assurance qui seront peut-être forcées de subir un plan d'inspection sorti, depuis quelques jours, du cerveau de ces besogneux législateurs. Il paraît que le génie le plus facile à acquérir est celui de la fiscalité. Ils l'ont tous, plus ou moins développé, plus ou moins intense. Ils savent que tout ce qui peut industriellement donner de l'argent est de leur ressort, en ce sens que toute industrie a besoin, pour prospérer, d'une garantie légale. Eh bien, avec eux pour avoir cette garantie, il faudra la payer et la repayer à chaque législature : soit pour que la législature maintienne le présent ou perpétuant le passé, soit pour qu'elle l'améliore non dans l'intérêt du public mais dans l'intérêt de ceux qui l'opèrent. C'est avec une pareille disposition d'esprit qu'ils ont conçu la nouvelle compagnie du gaz avec un monopole odieux contre l'ancienne compagnie dont la charte avait été renouvelée et prolongée sans monopole. Ainsi, avec eux, tout ce qui prospère doit payer une redevance annuelle et tout ce qui demande à naître doit payer sa bienvenue. Rien n'est donc sacré pour eux que ce qui peut tous les ans acheter leur sanction et leur bienveillance.

Voilà ce que le comité d'enquête verrait, s'il voulait se donner la peine de voir, et ce qui instruirait mieux le Congrès que des distributions entières à la Sheridan et des dépositions nécessairement incomplètes et partiales.

Il y a en ce moment même une étude fort intéressante à faire sur la moralité financière de l'assemblée créature du Bureau de retons. Il y a bien dix-neuf sénateurs d'un côté, dont huit au moins sont insurpateurs, attendu qu'ils occupent une place due aux sénateurs élus par le peuple en 1872 ; et il y a bien, de l'autre, 53 représentants élus par le même Bureau de retours, dont 20 occupent leurs places au même titre que les usurpateurs du Sénat, ce qui fait en tout 72. Ces 72 hommes veulent s'allouer pour frais une somme de $185,000. Avant la guerre ces assemblées, au grand complet, ne coûtaient que $50,000. Pourquoi faut-il les payer quatre fois plus aujourd'hui que nous avons quatre fois moins de ressources, et pourquoi a-t-il fallu les payer 10 et 20 fois plus sous l'administration de Warmoth? Pourquoi quand nous étions riches, comparativement, les taxes n'étaient elles que de 1/4 ou quand elles ont été sous Warmoth d'environ 2 1/4 0/0 et qu'elles sont encore aujourd'hui de $1.45.

Ce serait là un joli tableau d'opérations fiscales à détourner sous les yeux du comité congressionnel. On ne pourrait pas dire à ces chiffres comme on dit aux témoins de l'enquête : vous exagérez..... c'est votre opinion personnelle..... vous n'avez rien vu de vous même..... vous êtes démocrate..... vous avez été confédéré..... vous avez des esclaves..... vous n'aimez pas le reconstruction..... vous êtes l'ennemi secret des amendements constitutionnels..... vous êtes hostile au gouvernement fédéral..... Vous regrettez le passé..... vous avez été kukluxx..... vous êtes maintenant ligueur blanc ; qui sait le tour que vous prendra demain?..... vous êtes armé non pour la défense mais pour l'agression..... vous poussez indirectement au massacre..... vous conspirez contre l'ordre nouveau ..... vous ne payez pas les affranchis..... vous les tricherez..... les uns en leur faveur ne sont pas exécutées, etc., etc.....

Une seule chose n'a pas de reproches aux témoins conservateurs par les membres de l'enquête, c'est de ne pas aimer le bill des droits civils dont la discussion a provoqué contre Butler une série d'invectives qui devraient le tuer vingt fois pour une s'il éprouvait encore un sentiment d'honneur. Nous concluons de là que le bill des droits civils n'était pas le premier souci des hommes de l'enquête, mais si, comme nous le disons plus haut, les chiffres concernant les infortunes de la Louisiane étaient groupés et exposés devant eux, ils n'auraient pas d'exception à faire valoir ni d'objection d'aucune sorte à soulever. On peut encore enfler, grossir, imaginer même des chiffres de meurtres. Les nègres étant inconnus, on peut tuer tant qu'on veut sans craindre les démentis, et quant aux causes réelles des massacres, les morts ne reviendront pas pour les dire ; mais quant aux chiffres du budget, des taxes, des assessements et des dettes, ils sont impitoyables, et ces chiffres là ne souffrent pas de contradictions. Il faut les admettre.

C'est en particulier sur le chiffre de $185,000 pour 72 législateurs, le plus souvent sans quorum, même artificiel, c'est-à-dire qui n'ont jamais été en nombre suffisant pour délibérer et pour une session de deux mois, que nous voudrions appeler l'attention des membres de l'enquête, sans oublier les 500,000 à 900,000 piastres d'allocation parlementaire sous Warmoth. Peut-être alors nous plaindraient-ils! Il y a dans ces chiffres assez d'outrage pour faire devenir conservateur le plus enragé radical du Nord.

—Le procès d'Arnim sera jugé en appel par la Cour de Berlin, à la fin de février ou au commencement de mars. Les personnes qui passent pour les mieux renseignées dans la capitale prussienne, ne s'attendent pas à de révélations nouvelles devant la Cour d'appel. Elles pensent que M. de Bismark ne fera connaître, à cette occasion, ni nouvelles dépêches, ni nouveaux rapports, mais qu'il produira seulement quelques lettres particulières, offrant plus ou moins d'intérêt. Depuis le Berlin à M. d'Arnim, par M. de Holstein : lettre écrite à l'occasion de la question militaire. M. de Holstein, en annonçant le fait à M. d'Arnim, ajoutait que "tout le monde officiel de Berlin le considérait comme le successeur du prince de Bismark."

—La question de principe relative à l'admission des femmes aux cours de la Faculté de médecine vient d'être tranchée. Mlle Dumarque, reçue pharmacien à Montpellier. En conséquence, Mlle Doumergue est autorisée à prendre les inscriptions nécessaires pour l'obtention du grade de docteur-médecin.

FRANCE.

Les lois constitutionnelles.

Nous rassemblons ici en les complétant les nouvelles télégraphiques relatives à la discussion des lois constitutionnelles dans l'Assemblée française à Versailles.

C'est dans la séance du 21 janvier que les débats se sont ouverts sur les projets de loi de M. Ventavon dont voici le texte :

Art. 1er.—Le maréchal Mac-Mahon, président de la République, continue à exercer avec ce titre le pouvoir exécutif dont il est investi par la loi du 20 novembre 1873.

Art. 2.—Il n'est responsable que dans le cas de haute trahison. Les ministres sont solidairement responsables, devant les chambres, de la politique générale du gouvernement, et, individuellement, de leurs actes personnels.

Art. 3.—Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la chambre des députés et le sénat.

La chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

Le sénat se compose de membres élus ou nommés dans les proportions et aux conditions qui seront réglées par une loi spéciale.

Art. 4.—Le maréchal-président de la République est investi du droit de dissoudre la chambre des députés. Il sera procédé, en ce cas, à l'élection d'une nouvelle chambre dans le délai de six mois.

Art. 5.—A l'expiration du terme fixé par la loi du 20 novembre 1873, comme en cas de vacances du pouvoir présidentiel, le sénat et les ministres convoque immédiatement les deux assemblées qui réunies en congrès, statuent sur les résolutions à prendre.

Pendant la durée des pouvoirs confiés au maréchal Mac-Mahon, la révision des lois constitutionnelles ne peut être faite que sur sa proposition.

Paris, 21 janvier.—M. de Ventavon a soutenu que, le provisoire étant seul possible, il était nécessaire de l'organiser immédiatement.

Les membres de la gauche ont déclaré que la République étant la forme existante de gouvernement, les principes républicains ne peuvent être exclus de la loi.

M de Carayon-Latour, légitimiste, a combattu toutes les lois constitutionnelles. Il a attaqué la République et l'empire, réclamé la restauration de la monarchie et déclaré que son parti voterait pour accorder au maréchal Mac-Mahon seulement les moyens nécessaires pour maintenir l'ordre. Il a ensuite essayé de lire la lettre du prince de Bismark, publiée pendant le procès d'Arnim et dans laquelle le prince disait qu'une monarchie affaiblirait le crédit public et permettrait à la France de former des alliances.

Cette citation a causé une grande agitation dans la chambre. La lecture a été interrompue, et la voix de l'orateur a été étouffée sous les clameurs partie de tous les bancs. La séance a été levée sans qu'on eût procédé à un vote.

Paris, 22 janvier.—L'assemblée a continué aujourd'hui la discussion des lois constitutionnelles. Le duc de Broglie a appuyé le projet de loi de M. Ventavon. Les légitimistes l'ont combattu, en déclarant à diverses reprises qu'ils ne donneront jamais une consécration définitive aux pouvoirs du président Mac-Mahon. M. Bérenger, au nom du centre gauche, a annoncé être prêt à voter pour une première délibération, afin que le projet puisse être discuté à fond. M. de Chabaud Latour, ministre de l'intérieur, a dit que les membres du cabinet, bien qu'ils ne conservent leurs portefeuilles qu'en attendant la formation d'un nouveau ministère, acceptent toute leur responsabilité. Il a reproché aux gauches de remplir ses engagements scénicles. M. Jules Favre a dit qu'il est impossible de voter dans la condition actuelle. Signalant l'impuissance des légitimistes, il demande l'établissement définitif de la République, fait un grand éloge de l'ex-président Thiers et dirige contre les bonapartistes une attaque vigoureuse qui lui vaut un rappel à l'ordre.

Après de violents débats, M. de Chabaud-Latour demande la seconde lecture du projet de loi Ventavon. La motion est adoptée par 557 voix contre 146.

Le discours de M. Jules Favre avait produit une vive agitation et une certaine irritation. Immédiatement après le vote sur le projet de loi de M. de Ventavon, la droite a demandé que le rapport de la commission d'enquête sur la révolution du 4 septembre fût mis à l'ordre du jour. Cette mise à l'ordre du jour a été votée.

Le projet de loi relatif à la création d'un Sénat sera discuté lundi prochain.

Paris, 24 janvier.—Le projet de loi pour la création d'un sénat a passé aujourd'hui en première délibération par 512 voix contre 188. La gauche et les légitimistes se sont opposés à cette première délibération.

Paris, 28 janvier.—L'Assemblée a repris aujourd'hui la discussion du projet de lois constitutionnelles de M. de Ventavon.

La droite a proposé de retirer toutes les mesures constitutionnelles soumises actuellement à la Chambre.

Cette proposition a été rejetée.

M. Laboulaye a alors présenté un amendement au projet de loi de M. de Ventavon, déclarant que le gouvernement se compose d'un sénat, d'une chambre des députés et d'un président de la République qui sera le chef du pouvoir exécutif.

L'objet de cet amendement, a dit M. Laboulaye, est de rapeler le fait que la République est le gouvernement de la France, et de donner à ce fait force de loi. Seule, la République peut assurer la tranquilité du pays, puisque la monarchie est impossible.

M. de Labassetere a combattu la proposition de M. Laboulaye et demandé le rétablissement de la monarchie.

M. Louis Blanc s'est opposé à la création d'une présidence qui a été fatale à la République. Le coup d'Etat aurait été évité si la présidence n'avait pas été établie en 1848.

Il a proposé de transformer l'article concernant la présidence comme suit :

"Le gouvernement de la France est la République."

Son discours a produit une grande agitation dans l'Assemblée.

La discussion étant terminée, la droite est parvenue à faire remettre le vote à demain et la séance a été levée.

On croit que l'attitude prise par M. Louis Blanc indique que le parti-républicain est divisé, ce qui aura pour effet de faire repousser l'amendement de M. Laboulaye, impliquant la proclamation formelle de la République.

Paris, 29 janvier.—Une motion de retirer tous les projets de lois constitutionnelles est rejetée.

L'amendement Laboulaye a été rejeté par un vote de 359 voix contre 335, soit 24 voix de majorité.

Paris, 29 janvier.—M. Louis Blanc, malgré sa motion et son discours d'hier, a voté, ainsi que tous les députés radicaux, pour l'amendement Laboulaye au projet de loi de Ventavon. Tous les ministres et le centre droit ont voté contre.

La clause de la loi Ventavon disposant que le pouvoir législatif sera exercé par un sénat et une chambre des députés—celle-ci élue par le suffrage universel—a été débattue et passée.

M. Wallon, bonapartiste, propose un amendement pour l'organisation du gouvernement sans proclamer la République. La discussion de cet amendement est renvoyée à demain.

Il est probable que la gauche soutiendra une proposition de rendre le président rééligible pour une période indéfinie.

Paris, 31 janvier.—L'assemblée a passé hier, par 353 ont contre 352 voix, l'amendement Wallon au projet de loi constitutionnelle Ventavon. Cet amendement porte que le président de la République sera élu par une majorité du sénat et de la chambre des députés assemblées en congrès; que la période présidentielle sera de sept ans, et que le président pourra être réélu." La gauche s'efforce de faire voter toute la loi constitutionnelle, afin de conserver l'avantage résultant de cette reconnaissance indirecte de la République.

Paris, 1er février. — La discussion du projet Ventavon continue. M. Barthe, du centre gauche, présente un amendement portant que le Président n'aura pas le droit d'assumer le commandement en chef de l'armée. M. Chabaud La-Tour, ministre de l'intérieur, se dit autorisé à déclarer que le maréchal Mac-Mahon donnerait sa démission s'il lui était interdit de tirer l'épée pour la défense du pays.

L'amendement est rejeté.

L'amendement de Wallon, donnant au président, du consentement du Sénat, le pouvoir de dissoudre l'Assemblée, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles. Plus tard, la commission fait un rapport dans lequel elle se prononce contre la partie de l'amendement relative au consentement du Sénat et en faveur du droit de dissolution accordé à Mac-Mahon seulement, mais non à ses successeurs.

Cette conclusion est contraire à l'esprit du vote de samedi qui indiquait que l'Assemblée était opposée à la constitution du sénat personnel. On s'attend à une vive discussion sur ce point.

Paris, 2 — Aujourd'hui à l'Assemblée, l'amendement donnant au président avec le consentement du Sénat, le pouvoir de dissoudre la Chambre, a passé par 449 contre 248.

M. Dufaure a rapporté un amendement au bill de Ventavon, venant du comité de 30, et portant que le Sénat et la Chambre des députés, trois mois avant l'expiration de chaque terme légal, décideront à la demande du Président de la République si une révision de la constitution doit être faite.

Dans le cas où une telle révision sera déterminée, les deux chambres devront se réunir en Congrès avant que la décision soit mise à exécution et les révisions de la constitution ne seront valides que lorsque deux tiers du Congrès par une majorité dans l'assemblée est franchie. L'impasse droit et toutes les fractions de la gauche controle la chambre.

Paris, 3 — On a continué, aujourd'hui, dans l'Assemblée, le discussion du projet de loi de Ventavon. La clause 8, rendant les ministres responsables de leur politique générale, mais le président responsable seulement pour un cas de haute trahison.

La clause déclarant Versailles comme le siège du pouvoir exécutif a été rejetée. La clause portant qu'en cas de vacance dans la présidence, par mort ou autrement, les Chambres se réuniront immédiatement et le conseil des ministres exercera le pouvoir exécutif par interim, a été adoptée.

L'amendement rapporté par M. Dufaure hier au nom du comité des 30, relatif à la révision de la constitution par les deux Chambres assemblées en Congrès a été adopté après l'insertion d'une clause par laquelle le Congrès décidera de la révision par une majorité absolue et que, pendant le terme du président McMahon, une telle révision ne pourra avoir lieu que par sa suggestion.

M. Paris, monarchiste et membre du comité des 30, a dit que le pouvoir de révision, accordé à l'Assemblée, s'étendait à la forme du gouvernement.

La discussion des clauses du bill étant terminée, motion a été faite de voter pour la troisième lecture. La motion a prévalu par un vote de 381 contre 181 et il a été décidé que l'Assemblée voterait demain pour l'adoption du bill à sa troisième lecture.

Le bill pour l'organisation du Sénat sera présenté à l'Assemblée pour être lu une seconde fois le 11 du courant.

LA PRESSE FRANÇAISE.

On lit dans le *Gaulois* :

Nous recevons du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

"Dans son numéro portant la date du 17 janvier, le journal le *Gaulois* a publié sous ce titre : le *Général Assemblée*, un article dirigé contre l'autorité de l'Assemblée nationale.

"Le gouvernement est décidé à prendre les mesures les plus sévères contre tout journal qui se permettrait à l'avenir d'attaquer des pouvoirs qui doivent toujours être respectés : l'Assemblée nationale et le maréchal président de la république."

(*Communiqué.*)

Le *Figaro* a reçu le communiqué suivant :

Dans son numéro du 15 janvier le *Figaro* a publié sous ce titre : *Une voix*, un article qui contient contre l'Assemblée nationale des imputations que le gouvernement saurait tolérer.

Il est décidé à prendre les mesures les plus sévères contre tout journal qui se permettrait à l'avenir, d'attaquer des pouvoirs qui doivent être respectés : l'Assemblée nationale et le maréchal-président de la république.

(*Communiqué.*)

On lit dans le *Patrie* :

Deux journaux, le *Figaro* et le *Gaulois*, viennent de recevoir des *communiqués* sévères à l'occasion d'articles publiés sur des discussions de l'Assemblée. Le *communiqué* du *Figaro* a entraîné un désastre. M. Saint-Genest abandonne définitivement le journalisme et s'exile en Italie.

—Le *Moniteur de la Meurthe et des Vosges* a reçu la communication suivante :

"Les bruits d'éventualité de guerre pour le printemps prochain continuant à se propager en province par la publicité d'une presse malveillante qui ne tient aucun compte des démentis qui ont plusieurs fois été donnés à ce sujet, M. le garde des sceaux vient d'envoyer des instructions aux parquets des départements pour faire poursuivre devant les tribunaux ceux qui se rendront désormais complices de ces bruits inquiétants, qui peuvent causer le plus grand préjudice à nos relations extérieures."

—On dit que, sur la proposition de contre-amiral Ribourt, plusieurs déportés, dont la conduite n'a rien laissé à désirer depuis leur envoi à la Nouvelle-Calédonie seraient bientôt graciés par le maréchal de Mac-Mahon.

Ces commutations de peines ne seraient rendues publiques qu'après l'arrivée à Nouméa du capitaine de vaisseau de Pritzbuer, le nouveau gouverneur de notre colonie pénitentiaire.

—Il est question dans le monde diplomatique d'un projet de mariage entre la princesse Béatrice, troisième fille de la reine Victoria, et le prince Frédéric-Guillaume, héritier présomptif du grand-duché de Bade.

—La *Gaceta* de Madrid, du 13, publie le programme du cérémonial à observer pour l'entrée solennelle du roi dans la capitale.

Elle publie également la courte lettre suivante adressée par le capitaine-général de l'armée, prince de Vergara et duc de la Victoire, à Sa Majesté le roi Alphonse XII :

Sire,

Le mauvais état de ma santé ne me permet pas de sortir pour aller féliciter personnellement Votre Majesté, qui aura en moi un serviteur fidèle. En ce moment, je désire seulement de voir tous les libéraux unis à Votre Majesté pour que nous puissions rendre la paix et la prospérité à notre mère-patrie.

Que Dieu conserve de longs jours à Votre Majesté.

B. ESPARTERO.

—Ce n'est pas seulement en France que les étudiants se montrent turbulents et tapageurs. On sait qu'il y a un mois des troubles se sont produits aussi au cours de physiologie du professeur Cyon, à Saint-Pétersbourg.

Dernièrement, un scandale plus violent encore a eu lieu à la Faculté de médecine de Barcelone.

Le professeur de physiologie, Varela, ayant énoncé des théories incontinent des étudiants, une manifestation s'organisa contre lui. Mais on n'est pas Espagnol pour rien.

Le professeur, qui n'attendait à la manifestation, avait pris ses précautions. Loin de céder et d'abandonner sa chaire, il tira de sa poche un revolver et menaça de faire feu sur les perturbateurs.

Je ne sais pas ce qu'aurait fait un auditoire français. L'auditoire catalan possède brûlantes qualités guerrières. Une partie s'enfuit en criant : Au meurtre! l'autre, frénétique, se précipita sur le professeur.

Heureusement, les agents de la force publique arrivaient en ce moment ; on réussit à réprimer les assaillants et à désarmer le professeur, sans qu'il y eût du sang répandu.

—Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, vient de dresser la lettre suivante à Mlle Sangalli :

"Mademoiselle,

"Je vous remercie du concours que vous avez prêté à l'inauguration du nouvel Opéra, et je vous prie de vouloir bien accepter, en souvenir de cette solennité, un *service à café mince, style turc, en porcelaine de Sèvres.*

"Agréez, etc. "A. DE CUMONT."

Mlle Krauss a reçu également deux superbes vases en porcelaine de Sèvres.

LA FÊTE DES FEMMES.—D'après une ancienne coutume, le second dimanche de janvier il se célèbre dans un grand nombre de contrées, en Suisse, "la fête des femmes." Cette fête fort curieuse a gardé son originalité dans les villages de l'Argovie. Pendant toute la journée du second dimanche de janvier, les femmes, jeunes et vieilles, mariées et fermières, deviennent maîtresses absolues.

Les hommes doivent s'incliner et obéir à leurs caprices. Les parties de plaisir, les festins, les promenades..... tout est organisé et dirigé par les femmes ; même à la danse, les jeunes gens attendent qu'on vienne les inviter pour danser. Ils ne peuvent, en aucun cas, éméttre le moindre avis. Ils doivent se soumettre à une obéissance passive.

Inutile d'ajouter, dit le *Bulletin français*, que beaucoup de dames et de demoiselles profitent de la circonstance pour exercer leurs petites vengeances.....A minuit sonnant, la fête est terminée, et toutes les dames reprennent le sceptre de la royauté au sexe fort..... et vilain.

—Une jolie anecdote racontée par le *Figaro* :

"Il vient de mourir à Fontainebleau, dans un âge très avancé—quatre-vingt-dix ans, je crois—une femme très riche et de beaucoup d'esprit. Son testament, ouvert le jour même de son décès, contenait cette clause :

"Je laisse à mon médecin, dont les soins éclairés et les savantes ordonnances m'ont fait vivre si vieille, tout ce qui est dans le tiroir de vieux chêne de mon cabinet de toilette. On trouvera la clef de ce tiroir sous le sommier élastique de mon lit."

Grand émoi des héritiers, qui voient échapper les trésors de la défunte à leurs convoitises. Enfin, le médecin, prévenu, arrive. Le notaire lui remet la clef du tiroir..... On l'ouvre..... O surprise! Il contenait, infantes et pas même déboîtées, toutes les drogues et les potions que le docteur ordonnait à sa cliente depuis vingt ans!

—Les frères Davenport viennent d'éprouver à Nantes une mésaventure qui rappelle celle dont ils furent victimes à Paris il y a quelques années. Ces prestidigitateurs, qui s'obstinent à vouloir faire croire qu'ils pratiquent leurs exercices par des moyens surnaturels, ont été une fois encore démasqués.

Un ancien capitaine au long-cours aurait attaché les deux frères, l'un après l'autre, avec cet art de faire les nœuds qui n'appartient qu'aux marins. Les portes de l'armoire refermées, il faut croire, raconte le *Phare de la Loire*, que les esprits se sont trouvés embarrassés ou que l'adresse des frères Davenport a été prise en défaut, car il s'est écoulé un long espace de temps sans qu'on entendît le moindre vacarme spiritique.

Cinq minutes, un quart d'heure, vingt minutes se passent et l'on n'entend rien ; l'armoire reste fermée. Le public d'impatiente, frappe des pieds et siffle. Enfin, au bout d'une demi heure, l'armoire s'ouvre et les frères apparaissent détachés, avec les poignets en assez mauvais état.

Le spectateur qui les avait liés leur demanda alors de se rattacher comme auparavant.

Les frères se renfermèrent dans leur armoire, et au bout d'un instant les reparaissaient attachés. Mais il faut croire que les esprits qui s'étaient chargés de cette opération n'avaient pas navigué, sur le capitaine au long-cours déclara bien haut que les nœuds qui liaient les médiums n'avaient aucun rapport avec ceux qu'il avait faits lui-même.

Ce coup acheva les pauvres prestidigitateurs qui durent se retirer au milieu des huées de la salle.

Le *Phare de la Loire* conseille aux frères Davenport d'éviter les villes maritimes.

—*Rabagas*, la pièce de M. Sardou, grâce aux allusions et aux rapprochements qu'elle permet dans tous les pays où il y a des libéraux et des réactionnaires,—c'est-à-dire un peu partout,—est un prétexte à scandale.

C'est ainsi qu'à propos des tentatives de Rabagas contre l'autorité du prince de Monaco, les Vieux-Tchèques et les Jeunes-Tchèques viennent de la Bavière à Prague à des scènes de désordre. Le comique auteur du *Régendry Lion*, une compagnie de pastille a été jetée sur la scène. Il n'en est suivi un tumulte épouvantable et la police a dû intervenir.

LE NOUVEL OPÉRA.

Nous empruntons ce qui suit au Mouvement parisien de Jules Claretie :

"L'Opéra, s'écrie-t-il, disait Camille Desmoulins du vieux Mme de Sainte-Amaranthe, l'Opéra c'est le chef-lieu de la monarchie. Il le fermait et on le rouvrait dans le temps, ajoutait Camille, pour d'autre raison. Paris a pas l'Opéra nouveau. Il a été inauguré, on a refait son toilette. Nous n'avons pas vu Lambert, ni Molière, ni Faure, ni Mlle Nilsson, mais Gailhard et Mlle Krauss a été applaudie. Cette soirée d'inauguration fut un triomphe pour les artistes et pour le public. Il y a eu, en effet, un moment où, en dépit des lois, on a pu oublier la place, n'est pas le lieu, on a admiré la salle, on a acclamé le décor, on a fait une ovation méritée à Garnier descendant au milieu de la foule, le col caché dans son paletot fourré. On a eu deux spectacles à la fois, celui de la scène et celui de la salle. Un homme qui avait été ministre, un roi nouvellement prêtre mis à côté de sa mère décrépite, des ministres dans la puissance d'un décorateur limité à quelques heures de pouvoir ; des spectacles là, certes, ne se voit pas tous les jours et il méritait bien l'attention des curieux et les réflexions des railleurs.

L'Opéra est décidément accepté comme un chef d'œuvre. Soit-on pourtant qu'en réalité il n'est point terminé? Garnier doit encore achever le fumoir et le glacier-restaurant qui forment encore de luxueux compléments à cette salle. Un glacier avec galerie couleur de chêne, tenant décoratifs, petit salon circulaire formant rotonde avec émaux et tableaux de paysages et de mosaïques ; un restaurant en forme de rotonde avec émaux et tableaux ; un promenoir immense, tout en marbres et de fraîche, voilà ce que l'architecte construire encore et ce qu'il achèvera bientôt sans doute, lorsque la Chambre aura voté les fonds nécessaires pour la construction de ces dépendances. Ce travail nouveau sera seulement, nous dit M. Ch. Nolitier, dans son livre sur le "Nouvel Opéra", achevé à une seule année.

Ce livre de l'architecte de l'Opéra, rédigé d'après les renseignements de Charles Garnier, est vraiment des plus curieux, ne fût-ce qu'au point de vue élevé de la statistique. C'est ainsi que j'y vois que pour la construction du monument, 873,366 journées d'ouvriers, tailleurs de pierre, maçons, limousins, bardeurs et gâcheurs ont été nécessaires. Le poids total des fers et fontes employés est de 6,671,830 kilogrammes. La contenance des réservoirs de sûreté, de l'incendie, est de 105,000 litres. Enfin le nombre des clefs ouvrant les portes diverses de ce bâtiment est de 7,342. On voit que tout est colossal, sauf le travailleur, accomplissant admirable de tous les marbres et de tous les granits du monde.

La France a fourni son sapin, son griotte, son jaune brûlé, son granit des Vosges, sa brocatelle du Var, son vert d'Alep, son serpentine de Pyrénées ; l'Algérie son onyx ; la Belgique son vert de Rance ; la Norvège son porphyre ; la Suède le vert de Jonkoping ; la Finlande son porphyre rouge ; l'Italie son carrare, son jaune de Sienne, sa brèche de Sicile, son vert de Florence et son bleu turquin. La fameuse description de pierres angulaires aux richesses marmoréennes dans l'*Homme qui rit* est ici réalisée, et l'escalier célèbre du nouvel Opéra a tout ce qu'en attendait Barbedienne. Au moment de la sortie, la vue de tous ces balcons où se penchaient, parées et charmantes, les femmes du demi monde enveloppées dans leurs manteaux de scintillantes et toutes ces lumières, cette sorte de fleuve lumain ruisselant à travers ces grandes lignes, ce cortège du pittoresque de lord-maire, M. Stone, et de ses shérifs, descendant, précédé de ces emblèmes de la Cité, la masse d'arme et le glaive gigantesque, qui sont comme la représentation tangible de la vieille législation, ces manteaux rouges des magistrats anglais se confondant avec les habits noirs sérieux, et les toilettes claires, roses ou blanches des spectatrices, tout cela formait vraiment quelque chose comme un gigantesque tableau mouvant inimitable, charmant et sédiment, qui est fait reculer impuissant le grand Véronèse Véronèse.

Oui, c'était du Véronèse moderne, élégant, parisien, le moyen âge d'Halbein traversant, avec le lord-maire, le Paris mondain de Gavarni.

La foule d'ailleurs s'est inclinée et découverte, respectueuse, devant ce défilé imposant de bourgeois de Londres qui venait comme pour apporter l'accolade de la Cité à cette grande ville à qui Londres, il y a quatre ans, envoyait généreusement des consolations de vivres. Puis, après cette sortie de libres citoyens d'un grand peuple, on a vu descendre par le même chemin, souriant, saluant gentiment et humblement, un couple qui rêve le fétichisme de la monarchie, un enfant maigre et brun, au visage déjà pâle, l'air contraint et las, qui est maintenant roi d'Espagne. Roi, par la vertu du *pronunciamento*. Souverain de par le droit du sabre tiré et d'un mouvement militaire. Pauvre enfant! Il a encore sur les lèvres le sourire tendre, mais plein d'espoir de l'adolescence ignorante. Il a reçu, avec l'air nouveau, un trône en cadeau, comme il eût accepté un cheval de prix ou un livre d'étrennes. Et il va régner! Il va vers l'inconnu, vers l'indéchiffrable avenir. Au soir de l'inauguration de l'Opéra, celui qui est soldat aujourd'hui Alphonse XII monte sur le trône et gouverne. On ne connaît pas la clef d'un logis bonne à un enfant de cet âge, et on cacherait peut-être encore les allumettes de peur qu'il ne mît le feu aux meubles. Mais on lui donne un peuple à conduire.

—M. Halanzier est toujours animé des meilleures intentions, paraît-il. Il prête, en effet, au directeur de l'Opéra, le projet de monter le *Psyché* de M. Ambroise Thomas, le *Polyeucte* de Gounod, et *Sylvia*, un nouveau ballet de M. Delibes.

Quant à l'opéra d'*Hamlet*, ainsi que nous l'avons annoncé les premiers, la date de Mme Nilsson pour Cannes, en retarde indéniblement la reprise.

—Avant-hier, au théâtre des Variétés de Lyon, un tout jeune spectateur s'entêtait à assister à la représentation sans acquitter le prix de sa place, voulant ainsi éluder du même coup son entrée au théâtre et son entrée dans la vie. Se trouvant prise subitement des douleurs de l'enfantement, n'a eu que le temps de quitter sa place, mit le coup de coupchement prématuré, la mère et l'enfant se portent bien.

—Aussitôt de retour à Londres, le lord-maire a rendu compte officiellement au conseil municipal de la réception qu'il a reçue à Paris. Il l'a dit avec les termes les plus sympathiques pour la France.

Il a ensuite envoyé à Paris son secrétaire, M. Hime, qui a remis au préfet de la Seine une importante somme pour les pauvres de Paris.

Un fait, sans précédent dans les annales de la culture viticole, s'est produit, dès le *Verse* de l'Yonne, le 7 janvier courant, à Jussy, commune du canton de Coulanges-la-Vineuse.

En vignon, le sieur Augustin Brune, a trouvé, dans une vigne, une taille de 8 centimètres de longueur, et surmontée de deux raisins. La chose nous paraîtrait tout à fait incroyable si nous n'avions vu de nos yeux cette pousse si curieuse à cette époque de l'année, surtout dans ces climats.

RICHARD FROTSCHER,

MARCHAND DE GRAINES, marchand de grains de potager, garanties de BUISY, les meilleures qui se vendent au Sud. Spécialité de plantes de pommes de terre. Entrepôt au No. 12 de la rue Dumaine, Nouvelle-Orléans.

1janv—1m.

HORTICULTURE.

PLANTES, PLANTES.

Grande exhibition de plantes d'Europe, importées directement de France par les derniers arrivages des steamers, tels que : Camélias, Magnolias, Azalées, Azalées 2000 variétés, espèces de Roses ; Bulbes, Oignons, Graines de Semences, etc. Arbres fruitiers : Poiriers, Pommiers, Cerisiers, Pêchers, Abricotiers, Vignes, Framboisiers, en arbres. Prix modérés. Pommes de terre, pommes de terre, 2 livres chacun ; Abricot et Cerise ; Pêche ; Raisin Rose ; Vanille des pots et des pots ; 2,000 arbres fruitiers et des rosiers à prix réduits ; 20 pour cent au-dessous du cours.

A. GOUX,

24de—au 15 fév 42, rue du Camp, nouvelle-Orléans.

HORTICULTURE.

Rue St-Charles No 13.

GRANDE EXPOSITION DE PLANTES nouvelles, importées d'Europe par le soussigné, MARTIN, Horticulteur, 13 rue St-Charles. Arrivant par le steamer, ayant avec lui un grand choix de Plantes les plus remarquables, Plantes en Bouture, Plantes Vertes pour salons, Roses et Jacinthes, Arbres à fruits de toutes espèces ; quelques fleurs et astres ; Bulbes d'oignons, le tout garanti et à des prix modérés.

NOTA.—L'établissement a toujours à la disposition de Messieurs les amateurs un ARTISTE capable de dessiner des jardins et de les tracer sans rétribution, en faisant les plans gratuitement.

500 variétés de roses à 50 la douzaine.

31 déc.—au 15 fév

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée en Bonaire,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

Est maître un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations.

1 nov—1m

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 124 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'informer le public en général et ses clientes en particulier, qu'il a toujours en main les ustensiles dans l'art de la chirurgie dentaire.

Consultation en Anglais ou en Français et en Espagnol.

1janv—1m

ANT. CASADAVANT, G. CASADAVANT, E. L. CASADAVANT.

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 45, rue Front-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en bouteilles et en cercles, cognacs et Eau, Porto et sherry, huiles d'olive.

A toutes réductions de consignations, à des conditions libérales.

Mêmes adresses.

1janv—1m

SPECTACLES, BALS